

**VÉRIFICATION DU PROGRAMME  
DES NOUVELLES INITIATIVES DE RECHERCHE ET DE  
SAUVETAGE  
ORGANISATION DES MESURES D'URGENCE DU MANITOBA  
PROJET FNI – MB 2/97**

**QUASI-ACCIDENTS – COMPORTEMENT POSITIF  
DES PERSONNES ÉGARÉES**

**Novembre 2000**

---

## Table des matières

---

	<b>PAGE</b>
Résumé	1
1.0 Introduction	2
2.0 Description du projet	3
3.0 Constatations du vérificateur	4

## **Résumé**

---

En mars 1997, le Secrétariat national de recherche et de sauvetage (SNRS) approuvait un financement du Fonds des nouvelles initiatives (FNI) de recherche et de sauvetage au montant de 12 413 dollars, en vue d'analyser des incidents survenus au Manitoba lors desquels des sujets sont parvenus à se tirer sains et saufs, sans intervention officielle d'une équipe de recherche et de sauvetage, d'une situation où ils étaient « égarés ».

Notre vérification s'est limitée aux exigences du FNI concernant l'évaluation finale du projet et la communication des résultats. Ce projet n'ayant jamais été complété, les deux exigences n'ont pas été remplies. Selon le directeur du projet, l'estimation du temps et des ressources financières nécessaires à une tâche de cette envergure s'est révélée inexacte et irréaliste. Qui plus est, l'Organisation des mesures d'urgence du Manitoba (OMUM) n'a pas pu trouver de fonds supplémentaires, contrairement à ce qui était prévu et indiqué dans la proposition originale. En conséquence, il n'y a pas eu d'évaluation finale du projet et ni de communication des résultats.

Ces questions sont analysées plus en détail dans le présent rapport.

## 1.0 Introduction

---

Le Fonds des nouvelles initiatives, administré par le Secrétariat national de recherche et de sauvetage (SNRS), est conçu dans le but de financer « de nouveaux projets qui amélioreront la recherche et sauvetage au Canada ». Tous les projets approuvés font l'objet d'une vérification tel qu'indiqué dans le guide du FNI et dans le protocole d'entente conclu entre le SNRS et le ministère, la province ou le territoire qui parraine le projet

Un des projets choisis en vue d'une vérification partielle en 2000-2001 s'intitule « Quasi-accidents – Comportement positif des personnes égarées ». Il s'agit d'un projet proposé par l'Organisation des mesures d'urgence du Manitoba (OMUM) et réalisé par l'institut de recherches sur les catastrophes (*Disaster Research Institute*) de l'université du Manitoba. Ce projet a pour objectif premier une analyse du comportement de personnes qui se trouvent dans des conditions de « quasi-accident » et sont capables de se tirer seules, sans faire appel à une intervention formelle de recherche et de sauvetage, d'une situation où elles auraient pu se retrouver « égarées ».

La vérification, exécutée en octobre et novembre 2000, a cherché à déterminer si le projet répondait à deux des critères prescrits dans le guide du FNI de 1995 à savoir :

- ?? l'exécution d'une évaluation finale du projet;
- ?? la communication des résultats du projet.

L'évaluation finale consiste à évaluer l'efficacité générale du projet et la mesure dans laquelle les objectifs de départ sont atteints. La communication des résultats veut dire la diffusion du bilan des activités en regard des objectifs prédéterminés.

La vérification s'est effectuée au moyen d'un examen des dossiers du SNRS concernant le projet, d'entretiens avec le personnel du SNRS et de consultations auprès du directeur du projet à l'OMUM.

Les constatations du vérificateur sont résumées dans le présent rapport.

## 2.0 Description du projet

---

Il s'agit d'un projet présenté conjointement par l'Organisation des mesures d'urgence du Manitoba (OMUM) et par l'institut de recherches sur les catastrophes (*Disaster Research Institute*) de l'université du Manitoba. Il a pour objectif de comprendre le comportement de personnes qui se trouvent dans des conditions de « quasi-accident » et sont capables de se tirer seules, sans faire appel à une intervention formelle de recherche et de sauvetage, d'une situation où elles auraient pu se retrouver « égarées ». Le projet permettrait de rassembler des renseignements précieux à l'intention des administrateurs d'opérations de recherche et ainsi d'améliorer l'exécution des interventions de recherche et de sauvetage et d'aider à sauver des vies.

Le SNRS approuve la proposition en mars 1997, avec un budget total de 12 412,40 dollars qui servirait principalement à payer la rémunération et les frais de déplacement du chercheur. La somme provenant du FNI représente 75 p. 100 du financement total, dont le reste doit être assumé par l'OMUM et par d'autres organismes de financement. Le projet doit être réalisé entre avril 1997 et décembre 1997.

Selon les rapports trimestriels remis au SNRS, le montant total de financement reçu est exactement le même que celui mentionné dans la proposition. L'OMUM ne reçoit aucun financement supplémentaire après le 31 décembre 1997. Les rapports trimestriels sont très brefs et de style narratif et n'indiquent jamais clairement que le projet ne sera pas achevé. À la fin des activités, le rapport trimestriel mentionne que les sommes reçues du FNI sont dépensées en totalité et que l'étude n'est pas complétée, mais que le projet obtiendrait de l'aide financière d'autres sources et serait mené à bonne fin. Les travaux commencent, des données préliminaires sont recueillies et les chercheurs sont affectés à des tâches, mais l'étude s'arrête sans être achevée.

Le projet n'est jamais achevé et l'évaluation finale n'est pas effectuée. En conséquence, les résultats du projet ne sont pas communiqués à des tiers de l'extérieur. L'estimation du temps et des ressources financières nécessaires à la réalisation du projet était trop basse (le directeur du projet croit qu'il aurait fallu doubler le financement pour être en mesure de compléter les travaux, d'obtenir une quantité suffisante de données et d'en tirer des conclusions valables) et la recherche de fonds complémentaires auprès d'autres organismes s'avère vaine.

### **3.0 Constatations du vérificateur**

---

Les constatations ont trait aux critères d'évaluation finale et de communication des résultats, tels que prescrits par le guide du FNI.

#### **3.1 Évaluation finale du projet**

*Selon le guide du FNI de 1998 :*

*L'organisme parrain évalue l'efficacité du projet par rapport aux objectifs déterminés et convenus au moment de la ratification de la proposition. Le parrain doit compléter cette évaluation dans le délai imparti selon le plan d'évaluation du projet et soumettre les résultats au SNRS aux fins d'examen et de dépôt lors d'une réunion ultérieure du CIRS.*

#### **Constatations**

- ?? La proposition originale contient une déclaration affirmant qu'une étude de ce genre sera utile aux interventions de recherche et de sauvetage partout au Canada, puisque les données du projet offriront un moyen exceptionnel de comprendre le comportement des personnes égarées et mèneront à l'élaboration de statistiques précieuses. Le document d'approbation du projet fait état de plusieurs « produits à livrer ». Toutefois, le projet a tourné court, et aucun de ces produits n'a effectivement été élaboré ni livré.
- ?? Une bonne part des ressources humaines affectées d'abord au projet a dû servir éventuellement à lutter contre les inondations qui ont frappé le Manitoba en 1997; ces personnes n'ont donc pas pu consacrer autant de temps que prévu au projet. Qui plus est, l'OMUM s'est révélée incapable de trouver des fonds supplémentaires, et le projet n'a jamais été complété.
- ?? En raison de ces circonstances inattendues, le projet n'a pas fait l'objet d'une évaluation finale.

#### **Conclusions**

L'exigence d'une évaluation de l'efficacité du projet par rapport aux objectifs convenus n'est pas remplie. S'il en est ainsi, c'est parce que le projet a dû être abandonné en cours de route faute de fonds et de ressources. Cependant, l'OMUM aurait dû quand même respecter le critère d'évaluation finale et examiner tous les aspects du projet afin de déterminer les raisons de l'échec. L'OMUM restait tenue d'évaluer la planification, l'exécution et la surveillance du projet et de déterminer le pourquoi et le comment de son insuccès.

## **Recommandations**

**Le projet est resté inachevé à cause d'une insuffisance de fonds et de ressources. Si la proposition du projet avait contenu des renseignements plus détaillés et si elle avait été examinée plus soigneusement, les responsables auraient peut-être pu se rendre compte plus tôt du fait que les prévisions concernant le coût et le temps nécessaires à l'étude projetée étaient aussi irréalistes qu'irréalisables.**

**Nous recommandons que les propositions soient examinées vraiment en profondeur et fassent l'objet d'une analyse de faisabilité permettant d'attester la viabilité des projets. Nous recommandons aussi la tenue d'examens trimestriels détaillés afin de vérifier que les projets avancent comme prévu et seront achevés dans les délais convenus.**

**Dans les cas où la proposition ou l'annexe fait état de « fonds complémentaires » nécessaires à l'achèvement du projet tel que présenté, nous recommandons que ces fonds soient garantis et que l'organisme parrain les ait effectivement obtenus avant que le SNRS verse quelque montant que ce soit provenant du FNI.**

**Enfin, nous recommandons qu'une évaluation finale soit effectuée dans tous les cas où des produits prévus ne sont pas livrés, afin de déterminer quel aspect du projet a fait défaut. L'évaluation permettra, à tout le moins, de mettre en évidence les points faibles du processus et elle aidera le SNRS et les organismes parrains à élaborer un modèle plus solide de présentation de rapports.**

### 3.2 Communication des résultats du projet

*Le parrain du projet collaborera à la diffusion des résultats du projet.*

#### **Constatations**

La proposition du projet ne contient pas de plan formel de communication. De plus, les résultats n'ont pas pu être diffusés puisque le projet n'a jamais été achevé.

#### **Conclusion**

Le critère de diffusion des résultats du projet n'est pas respecté.

#### **Recommandations**

**Il semble y avoir eu défaut dans la planification générale du projet. Le budget prévu était beaucoup trop petit pour un projet de cette envergure. Nous recommandons que l'organisme parrain établisse une approche plus rigoureuse en matière de planification et de budgétisation afin de pouvoir déterminer exactement le financement nécessaire à la réalisation de chaque projet. Ainsi, il deviendra possible de déterminer si tel ou tel projet proposé est réalisable en fonction du financement demandé. Il y aura ainsi moins de risque que le SNRS accorde des fonds à des projets qui ont peu de chances de réussir.**

**Nous recommandons aussi au SNRS de surveiller de plus près les projets et de les évaluer plus soigneusement de façon à connaître l'état d'avancement de tous les produits livrables convenus. Lorsqu'il y a des retards évidents ou des signes indiquant que les objectifs ne seront pas atteints, le SNRS devrait imposer un contrôle plus étroit et prendre les mesures voulues pour remédier à la situation.**